



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2023 DELIBERATION**

Rapporteure : Françoise STIOPHANE

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond VILLALBA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 29  
Nombre de votant-e-s : 32

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjointe,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSÉNY

**Etait absente :**

- Mme Patricia PROHASKA

### **12 - BUDGET PRINCIPAL – RÉGULARISATION D'ANOMALIE COMPTABLE SUR EXERCICE ANTÉRIEUR**

Le service de gestion comptable a informé la collectivité d'une anomalie comptable détectée sur le compte 280421 du budget principal de la commune.

L'anomalie est la suivante :

- Le compte 280421 présente un solde débiteur de 149 125,50 € correspondant à des amortissements constatés pour 309.174,50 € et une annulation des amortissements en 2013 pour 458.300 €.

Les recherches effectuées par les services de la commune ont été vaines du fait notamment d'un changement de logiciel comptable.

L'instruction M14 qui régit les communes précise que « une erreur enregistrée sur un exercice antérieur est corrigée de manière rétrospective. La correction d'une telle erreur est donc sans effet sur le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur est décelée.

L'erreur correspond à une omission ou à une inexactitude d'une écriture comptable enregistrée dans les comptes de la collectivité portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs et qui résulte de l'utilisation erronée ou abusive d'informations fiables au cours de l'exercice comptable qui aurait dû traduire cette information.

Elle est corrigée dans l'exercice au cours duquel elle est décelée. Ainsi, les éléments concernés de l'actif, du passif et de la situation nette seront ajustés de l'effet de la correction d'erreur sur les exercices antérieurs. Les écritures de régularisation donnent lieu à des opérations d'ordre non budgétaires, équilibrées en débit et en crédit, impactant uniquement les comptes de la classe 1 et 2 de la section d'investissement ».

Aussi, afin de régulariser cette anomalie, une délibération doit autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 – Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés.

L'opération non budgétaire qui sera réalisée est la suivante :

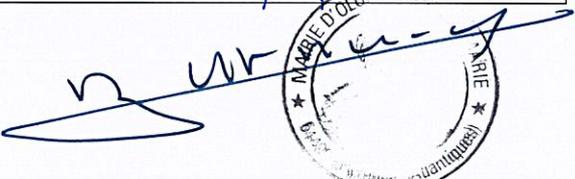
Crédit du compte 280421 : 149 125,50 € et Débit du compte 1068 : 149 125,50 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, avec 1 abstention (M. Pierre BAHOU) et 31 voix pour,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** le comptable public à mouvementer le compte 1068 afin de régulariser cette anomalie par l'opération non budgétaire Crédit du compte 280421 : 149 125,50 € et Débit du compte 1068 : 149 125,50 €.

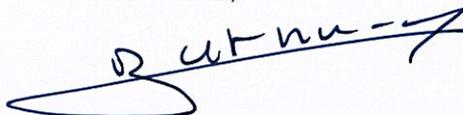
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 01 décembre 2023.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 06/12/2023



The block contains a rectangular stamp with the text 'AFFICHÉ LE 06/12/2023'. Below it is a handwritten signature in blue ink. To the right of the signature is a circular official stamp of the Mayor of Oloron-Sainte-Marie, featuring a coat of arms and the text 'Mairie d'Oléron-Sainte-Marie' and '64200 Oléron-Sainte-Marie'.

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Uthurry', written over a horizontal line.

**Bernard UTHURRY**

